

## La direction de la Formation professionnelle mérite enfin son nom



**D**ÉPUIS SA CRÉATION, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) manifeste un intérêt indéfectible pour la formation médicale continue de ses membres. Elle a joué dans ce domaine un rôle de pionnier et constitue toujours un intervenant majeur au Québec. Or, depuis l'automne dernier, l'agrément dont jouit la FMOQ en formation médicale continue s'étend également à la formation professionnelle continue à caractère médical. Il s'agit là d'une évolution importante, dont les implications pour les omnipraticiens seront discutées dans le présent article.

Jouissant d'un lien à tout le moins avunculaire avec la formation médicale continue, la formation professionnelle continue a un but bien défini, soit : parfaire les connaissances, les habiletés et les attitudes des professionnels médecins en ce qui a trait à l'organisation et à la gestion des activités cliniques, de même qu'à la formation de leurs pairs. Convaincu de la complémentarité de l'aspect professionnel en regard de la formation médicale stricte, le Collège des médecins du Québec (CMQ) donne dorénavant une interprétation plus large, plus globale, à la formation médicale continue (FMC). Cet élargissement du champ d'activités de la FMC a été confirmé de façon explicite par la direction des études médicales du CMQ lors de la remise d'un rapport d'étape, en novembre 2001, relatif à l'agrément dont jouit la FMOQ en FMC. Illustrons, par un exemple concret, la fréquente association des volets professionnel et médical d'une même problématique : face au diagnostic, au traitement et à la prise en charge des patients diabétiques, la seule connaissance médicale ne parviendra pas à juguler la situation à moins d'y associer une organisation efficace et efficiente des services offerts à la clientèle en cause. Ainsi, une mise en place rationnelle des ressources disponibles, ou à créer, accroîtra la qualité et, probablement, la quantité des résultats escomptés par les diabétiques. Nous atteindrons ainsi le but ultime de la FMC, soit l'amélioration de l'état de santé de la population.

Pour respecter l'approche usuelle en formation des adultes, il convient de bien définir les critères d'admissibilité de ces activités, en l'occurrence le respect de l'approche méthodique pour obtenir des crédits de catégorie 1, la sélection de sujets influant la prestation de soins ou de services médicaux et, plus particulièrement, de sujets portant sur la gestion et l'organisation des soins cliniques et la formation des formateurs. Il va de soi que l'obtention de crédits de catégorie 1 concrétise l'admissibilité au Fonds d'allocation de formation continue pour les participants, pour peu que l'activité se déroule un jour ouvrable.

Déjà rompus à l'approche méthodique, les médecins désireux d'élaborer des activités de formation professionnelle continue ou simplement d'y participer, se doivent donc de respecter les différentes étapes de cette approche visant à prendre les moyens les plus susceptibles d'aboutir à des activités de qualité, dont le premier consiste à s'assurer qu'il y a préalablement à la tenue de toute séance de formation une étude de besoins auprès de la clientèle cible. À partir de cette étude initiale, habituellement enrichie de besoins démontrés ou normatifs, seront élaborés des objectifs d'apprentissage pour les éventuels participants. La sélection de la

méthode pédagogique la plus appropriée au sujet traité et, finalement, l'évaluation de chaque activité avec rétroaction viendront compléter cette démarche. Cette dernière étape, soit l'évaluation, vise, notamment, à améliorer les activités subséquentes sur le même sujet, voire à enrichir le thème, l'approche pédagogique et le recours à des personnes ressources performantes.

Quel organisme occupe une position plus privilégiée que la FMOQ pour assurer la prise en charge des intérêts professionnels des médecins omnipraticiens ? De toute évidence, l'engagement marqué et soutenu de la direction de la Formation professionnelle (DFP) en formation des formateurs depuis une vingtaine d'années apporte à ce chapitre un témoignage convaincant. Qu'il suffise de rappeler le développement d'un réseau de responsables de FMC au sein des 19 associations affiliées, la tenue généralement annuelle de séances de formation spécifiquement destinées aux directeurs scientifiques de congrès et aux responsables de thème du *Médecin du Québec*, la conception d'ateliers sur l'organisation d'une activité éducative, l'accréditation et l'animation, sans oublier une participation active aux colloques de formation du Conseil de l'éducation médicale continue du Québec, dont la Fédération est un membre actif.

Votre Fédération a déjà défini son engagement en formation professionnelle continue. Elle s'engage à coordonner et à planifier les activités, à accréditer les programmes et à en favoriser la diffusion. Une participation conjointe des trois directions de la Fédération s'avère essentielle pour réaliser ces programmes, car il y a un entrecroisement des champs d'activités de la direction des Affaires professionnelles, de la direction de la Planification et de la Régionalisation et de celle de la Formation professionnelle. De plus, la FMOQ entend recourir à ses ressources internes, soit ses services juridique, économique ou informatique, et à des ressources externes par l'entremise de son réseau de contacts, sans oublier des alliances stratégiques possibles avec des partenaires intéressés à un même sujet.

Les associations affiliées à la FMOQ constituent les premiers partenaires dont elle souhaite se prévaloir. L'engagement de chaque association repose sur des intérêts divers, liés à la mission syndicale propre, tels :

- répondre aux besoins de ses membres ;
- s'investir dans des domaines relevant, selon ses membres, du syndicat qui les représente ;
- participer activement à la tâche de combler les besoins professionnels des omnipraticiens ;
- jouer un rôle actif dans la formation professionnelle des omnipraticiens ;
- enrichir la formation médicale continue d'éléments de formation professionnelle ;

- développer une expertise en formation aux adultes ;
- accroître sa visibilité et sa crédibilité.

De toute évidence, des gestes préalables s'imposent avant de plonger dans ce nouveau champ de formation. La première étape consiste sûrement à adopter un calendrier réaliste échelonné sur des années, puisque le développement de tout ce secteur d'activités suivra probablement le même tracé que l'implantation de la formation médicale continue à la FMOQ. Il nous faudra évaluer le répertoire des programmes déjà existants, développer et, surtout, partager une expertise en formation aux adultes, planifier la création ou l'adaptation de produits de formation, établir un répertoire de partenariats potentiels et, finalement, planifier la diffusion des activités avec un échéancier logique et rentable à l'échelle locale, régionale, provinciale et, éventuellement, extra-provinciale.

Puisque la FMOQ et ses associations affiliées représentent l'organisme syndical des omnipraticiens, il apparaît on ne peut plus logique et naturel que le syndicat assume son rôle de leader provincial et régional pour assurer le développement professionnel de ses membres. D'ailleurs, certaines associations ont déjà emboîté le pas et ont organisé des activités qui se sont déroulées en mars dernier. En effet, le 15, l'Association des médecins omnipraticiens de Québec a tenu une journée sur le thème Guerre et paix dans le milieu de la santé et, le 28, l'Association des médecins omnipraticiens de Montréal a tenu un colloque qui traite de l'Organisation et de la Gestion des services de santé sur l'Île de Montréal.

Par ailleurs, votre Fédération a déjà effectué quatre études de besoins portant respectivement sur :

- les départements régionaux de médecine générale (DRMG) ;
- les technologies de l'information ;
- le volet médico-administratif global de la pratique médicale ;
- la gestion médicale courante des éléments relatifs aux assurances dont bénéficient les patients.

D'autres produits potentiels nous apparaissent souhaitables, notamment, l'utilisation de l'informatique comme outil de gestion, outil de communication ou outil de formation continue et, dans le domaine de l'organisation et de la gestion, les contrats de service avec des établissements, la gestion de l'Entente et le rôle des télécommunications dans la pratique médicale.

La direction de la Planification et de la Régionalisation a déjà mis sur pied, en collaboration avec l'Université de Montréal, un atelier sur l'analyse stratégique d'une situation et la planification stratégique d'un changement, un deuxième atelier sur les DRMG et, finalement, un dernier sur le département clinique de médecine générale.

Il existe de multiples partenariats potentiels qui reposeront forcément sur des intérêts communs. Ceux-ci reposeront sur une perspective « gagnant-gagnant. » De plus, nous devons nous ouvrir à d'autres associations professionnelles et favoriser une collaboration accrue avec d'autres organismes agréés de formation.

J'aimerais vous présenter ici la liste de différents thèmes généraux de formation professionnelle, susceptibles d'intéresser les membres de la Fédération :

- la formation des pairs ;
- l'organisation et la gestion de la pratique médicale ;
- les technologies de l'information appliquées à la pratique médicale ;
- les liens avec la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ;
- la communication avec les intervenants du réseau ;
- la bureautique et l'informatique au cabinet ;
- le volet médico-administratif d'un cabinet médical ;
- certains besoins personnels (ce sujet sera traité plus en détails).

De façon plus spécifique, en ce qui a trait à l'organisation et à la ges-

tion, voici une liste non exhaustive de thèmes :

- la gestion des ententes conventionnelles ;
- la coordination des soins sur un territoire ;
- la gestion du dépannage ;
- l'éthique de la gestion ;
- les contrats de services avec un ou plusieurs établissements ;
- les groupes de médecine familiale (GMF) ;
- les plans d'affaires ou les plans d'entreprise d'un cabinet privé ;
- la gestion de conflits au sein d'un groupe ;
- les contrats de société d'un groupe de médecins ;
- la gestion quotidienne du cabinet et du personnel ;
- l'aspect légal de la pratique médicale quotidienne ;
- le recrutement d'un nouveau médecin.

Quant à la technologie informatique, je vous énumère quelques thèmes potentiels :

- la carte à puces ;
- le dossier clinique informatisé ;
- l'utilisation de l'ordinateur de poche ;
- l'Internet et l'information médicale ;
- le Web comme outil de formation médicale continue et de recherche sur la littérature médicale ;
- le travail en réseau à partir du cabinet ;
- les services spécialisés à distance ;
- le réseau de télécommunication des cabinets médicaux et des établissements de santé ;
- les télécommunications entre professionnels de la santé.

Il existe également des thèmes spécifiques liés à la RAMQ et au MSSS, plus précisément : la gestion de l'Entente, la facturation selon l'Entente, la facturation informatisée, les différents modes de rémunération et l'inscription de la clientèle.

Pour ne pas être en reste, voici quelques thèmes propres au volet médico-administratif d'un cabinet :

- les services non assurés ;
- les demandes adressées par des tiers ;
- le monde des assurances et de l'invalidité.

S'ajoutent à ces thèmes spécifiques de grands thèmes divers, tels :

- la communication avec les intervenants du réseau ;
- le courrier électronique ;
- l'utilisation de logiciels pour des exposés scientifiques ;
- le médecin comme formateur de son patient ;
- le médecin, en tant que personne, et ses besoins en matière d'assurances et de planification des placements.

Évidemment, certains thèmes ne peuvent être pris en compte pour l'accréditation, puisqu'ils n'ont pas un caractère professionnel médical en lien direct avec la prestation de soins et de services aux patients. Toutefois, ils n'en demeurent pas moins attrayants pour des raisons évidentes.

**I**L NE VOUS A SANS DOUTE PAS ÉCHAPPÉ que votre participation individuelle, ou à titre de membre d'une association, voire de la Fédération, constitue un élément primordial et vital pour développer ce nouveau champ d'activités, qui viendra enrichir la qualité et la quantité des services offerts aux omnipraticiens du Québec. Ensemble, nous pourrions concrétiser davantage notre mission de syndicat professionnel médical. ☺

*Pierre Raïche, m.d.,  
Directeur de la Formation professionnelle*

Le 8 juillet 2002